



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 juin 2019

n° 106-19

**Objet :** *RD - Convention pour l'entretien courant des voiries d'intérêt communautaire*

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 32

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Emmanuelle Andrevon
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin

• conseillers excusés : 16

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Jean-Claude Davoine - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Pierre Perez - Damien Regairaz - Alain Thieffinat - Sylvie Vuillemet

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## **Bureau du 27 juin 2019**

délibération n° 106-19

objet **RD - Convention pour l'entretien courant des voiries d'intérêt communautaire**

---

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la délibération n° 128-18 C du 12 juillet 2018 a défini l'intérêt communautaire en matière de voirie, arrêté la nouvelle cartographie des voiries d'intérêt communautaire, et défini les modalités pratiques et financières d'exercice de la compétence pour l'entretien, l'aménagement et la création de voiries d'intérêt communautaire.

L'entretien courant des voiries d'intérêt communautaire, qui relève de la compétence de l'agglomération, est réalisé par les communes pour des raisons organisationnelles.

A cet effet, il est proposé de renouveler la convention avec les communes concernées pour l'entretien courant des voiries d'intérêt communautaire situées sur leur territoire. Le détail des missions confiées par Grand Chambéry aux communes est précisé dans le tableau en annexe de la convention.

Le montant du transfert de charge correspondant à ces prestations, retiré de l'attribution de compensation, est reversé aux communes. Ce montant est calculé en tenant compte d'une part de l'évolution du périmètre communautaire pour chaque commune, et d'autre part de l'évolution de la compétence intégrant désormais l'éclairage public sur l'ensemble des voiries.

Il est prévu une actualisation annuelle de 0,5 % du montant reversé.

La convention est conclue pour une durée de deux ans.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les conventions de mise à disposition de service et de personnel,

**Vu** la délibération n° 128-18 C du 12 juillet 2018 définissant l'intérêt communautaire en matière de voiries,

### ***Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** la convention d'entretien courant des voiries d'intérêt communautaire entre Grand Chambéry et chaque commune concernée,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer les conventions,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 106-19

Objet de l'acte : RD - Convention pour l'entretien courant des voiries d'intérêt communautaire

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 3 - Voirie

Date de l'acte : 27 juin 2019

Annexe(s) : Convention type d'entretien des VIC

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190627-lmc1H22244H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22244H1

Date de transmission en Préfecture : 08 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 08 juillet 2019